

Inde

La Croix-Rouge de l'Inde et les familles des soldats.

La Croix-Rouge de l'Inde consacre une part importante de ses ressources à la protection de l'enfance¹. Ce sont les fonds de la Société qui ont entièrement soutenu trois écoles, dites écoles de santé, à Delhi, Calcutta et Madras ; la Croix-Rouge a fourni des appuis financiers à plusieurs autres institutions analogues.

Une conférence a réuni, en janvier 1933, des personnes qui s'intéressent au développement des enfants de soldats ; elle a enregistré d'utiles résultats.

Les autorités militaires apprécient toujours davantage l'œuvre que la Croix-Rouge accomplit pour les femmes et les familles des soldats indiens. Le président du Comité exécutif, Sir David Petrie, qui est heureux de noter ce fait dans son rapport, ajoute qu'aucune activité de la Croix-Rouge dans l'Inde n'est plus bienfaisante que celle-là ; en effet, elle s'exerce en faveur d'une partie de la communauté à qui l'on doit beaucoup ; et c'est une activité pour laquelle les autorités ne disposent pas encore de moyens suffisants.

Japon

Ratification de la Convention de Genève du 27 juillet 1929.

Par lettre en date du 19 décembre 1934, le Département politique suisse a porté à la connaissance du Comité international le dépôt, fait le 18 décembre, des instru-

¹ *Proceedings of the Annual General Meeting held on the 22nd March 1934*, p. 2.